

Rubrique 1 Identification de la substance / préparation et de la société / entreprise	
1.1	Identificateur de produit Nom commercial Neem-Azal-T/S Synonyme
1.2	Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées Utilisation Insecticide et acaricide biologique Utilisations déconseillées
1.3	Renseignements concernant le fabricant fournissant la fiche de données de sécurité Fournisseur Andermatt Biogarten AG Adresse Stahlermatten 6 6146 Grossdietwil, Suisse Téléphone +41 (0)62 552 30 00 E-mail info@biogarten.ch
1.4	Numéro d'appel d'urgence Téléphone 145 (Tox Info Suisse)
Rubrique 2 Identification des dangers	
2.1	Classification de la substance ou de la préparation Selon règlement CLP/REACH (EC) Nr. 1272/ Azadirachtine A 1272/2008 [CLP]
2.2	Éléments d'étiquetage Mention d'avertissement attention Pictogrammes  Mentions de danger H317 : Peut provoquer une réaction allergique cutanée. H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. Conseil de prudence P102 : Tenir hors de portée des enfants. P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/une protection des yeux/une protection du visage. SP 1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.
2.3	Autres dangers La préparation ne contient pas des substances vPvB (vPvB = very persistant, ver bioaccumulative) resp. ne relève pas de l'annexe XIII du règlement (CE) 1907/2006 La préparation ne contient pas des substances PBT (PBT = persistent, bioaccumulative, toxic) resp. ne relève pas de l'annexe XIII du règlement (CE) 1907/2006
Rubrique 3 Composition/informations sur les composants	
3.1	Substances

Ce produit est une préparation

3.2 Préparations

Préparation composée de substances figurent ci-après avec autres mélanges inoffensifs
Azadirachtine A (CAS 11141-17-6) 1%

Selon règlement CLP/REACH (EC) No. 1272/2008:
Sens. Peau 1; H317
Toxicité à long terme (chronique) 1; H410

Rubrique 4 Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit. Eloigner la personne de la source de danger. Consulter un médecin en cas de troubles.

Après inhalation Donner de l'air frais. Consulter un médecin en cas de troubles.

Après contact avec la peau Laver immédiatement à l'eau tiède et au savon et bien rincer. Consulter un médecin en cas de troubles.

Après contact avec les yeux Se débarrasser des lentilles de contact. Rincer les yeux, pendant au moins 15 minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Après ingestion Ne pas faire vomir. Se rincer la bouche à l'eau. Boire assez de l'eau. Consulter un médecin en cas de troubles.

Recommandation pour le médecin Traitement symptomatique

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Sans effets aigus ou retardés connus

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Au cas d'inconscience : consultez un médecin d'urgence.

Rubrique 5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction: Poudre d'extinction, mousse, dioxyde de carbone (CO₂).

Moyens d'extinction inappropriés: Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation

Un incendie peut provoquer la formation de vapeurs/gas dangereux : monoxyde de carbone, dioxyde de carbone.

5.3 Conseils aux pompiers

Afin de protéger des personnes et de rafraîchir des récipients dans une zone de danger, utiliser de l'eau pulvérisée. Empêcher l'afflux du produit. Protection respiratoire indépendante et protection des yeux nécessaires pour personnes avec exposition à la fumée ou aux vapeurs.

Rubrique 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter des lunettes et des gants protectrices. Assurer une bonne aération. Eloigner les personnes non protégées.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pomper le matériel ou recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Nettoyer à fond avec de l'eau le sol ou les objets souillés par ce produit.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir rubrique 13 ainsi que protection individuelle voir rubrique 8

Rubrique 7 Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter tout contact inutile avec le produit. L'emploi abusif peut nuire à la santé. Ne pas boire, manger ni fumer en travaillant. Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Eviter des coulages ; risque de dérapage. Utiliser des récipients collecteur.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver hors de portée des enfants. Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux. A conserver dans un récipient bien fermé, au sec, et dans un lieu frais et aéré. Protéger de la chaleur, de l'humidité et du soleil. Class de stockage 10 (classification propre).

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Insecticide/Acaricide (contre arthropodes) biologique

Rubrique 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection des yeux/de visage	Lunettes de protection hermétiques
Protection de la peau	Gant de protection, Vêtements de coton
Protection respiratoire	Pas nécessaire
Risques thermiques	Pas nécessaire
Autres	Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Rubrique 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme	liquide visqueuse
Couleur	brun
Odeur	caractéristique, odeur de Neem
Seuil olfactif	non déterminé
Valeur du pH	7±0.2
Point de fusion	non déterminé
Point d'ébullition	non déterminé
Point d'inflammation	171°C
Taux d'évaporation	non déterminé
Inflammabilité	non déterminé
Limite inférieure et supérieure d'explosibilité	non déterminé

Pression de vapeur (20 °C)	3,6x10 ⁻¹¹ hPa (estimatif pour Azadirachtine A)
Densité de vapeur	non déterminé
Densité	0.98 g/ml (20°C)
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau	émulsionnable
Coefficient de partage: n-octanol/eau	non déterminé
Point d'inflammation	>390°C
Température de décomposition	non déterminé
Viscosité	281.4 mm ² /s (20°C)
Propriétés explosives	non déterminé
Propriétés comburantes	non déterminé

9.2 Autres informations

aucun

Rubrique 10 Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

pas de donnée disponible

10.2 Stabilité chimique

Sous conditions normales (température ambiante), le produit est stable

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Si utilisé selon l'usage prévu, aucune réaction dangereuse

10.4 Conditions à éviter

Eviter les températures élevées, la lumière du soleil ou des entrepôts très éclairés. Tenir à l'écart de feu ouvert et des sources d'inflammation

10.5 Matières incompatibles

Acides forts, bases forts, oxydants forts, réducteurs forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

monoxyde de carbon, dioxyde de carbon

Rubrique 11 Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Oral LD ₅₀ >5'000 mg/kg (rat) Dermique LD ₅₀ >2'000 mg/kg (rat) Inhalatoire LC ₅₀ (4h): >5.4 mg/l/4 h (rat)
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Lapin: Pas d'effet d'irritation (peut causer une irritation légère).
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Lapin: Pas d'effet d'irritation (peut causer une irritation passagère des yeux et larmoiement).
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Cochon d'Inde: Aucun effet de sensibilisation connu
Mutagénicité sur les cellules germinales	Test du micronoyau – souris: négative (NeemAzal technical) études de mutagénicité: Pas de mutagène (NeemAzal technical)
Cancérogénicité	Souris: 80 semaines – pas induit (NeemAzal-F)
Toxicité pour la reproduction	NOAEL = 5000 mg/kg régime (NeemAzal-F)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	pas de donnée disponible
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	pas de donnée disponible

Danger par aspiration

pas de donnée disponible

Rubrique 12 Informations écologiques	
12.1 Toxicité	
Toxicité aiguë (courte durée)	
Poissons	Truite (aiguë) : LC ₅₀ (96 heures) = 160 mg/L
Crustacés	<i>Daphnia magna</i> EC50 (48 heures) = 1000 mg/L
Algues/plantes aquatiques	Le produit ni inhibite, ni stimule la production des algues.
Autres organismes	Abeilles (aiguë): inoffensif Abeilles (reproduction): pas d'effet nuisible pour le couvain lors d'un dosage de 6 l/ha. Les vers de terres: inoffensif (> 1000 mg/kg)
Toxicité chronique (longue durée)	
Poissons	Truite (longue durée) : LC50 (28 jours) = 130 mg/l
Crustacés	pas de donnée disponible
Algues/plantes aquatiques	pas de donnée disponible
Autres organismes	<i>Chironomus riparius</i> NOEL (28 jours) = 0,573 mg/L
12.2 Persistance et dégradabilité	
Dégradabilité abiotique	pas de donnée disponible
Dégradabilité physique et photochimique	pas de donnée disponible
Biodégradation	Le produit se dégrade rapidement dans l'eau et le sol ; biodégradable.
12.3 Potentiel de bioaccumulation	
Coefficient de partage octanol-eau	pas de donnée disponible
Facteur de bioconcentration	pas de donnée disponible
12.4 Mobilité dans le sol	
Répartition connue ou prévisible entre les différents compartiments de l'environnement	pas de donnée disponible
Tension superficielle	pas de donnée disponible
Adsorption/lixiviation	pas de donnée disponible
12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB	
	La préparation ne contient pas des substances vPvB (vPvB = very persistant, ver bioaccumulative) resp. ne relève pas de l'annexe XIII du règlement (CE) 1907/2006 La préparation ne contient pas des substances PBT (PBT = persistent, bioaccumulative, toxic) resp. ne relève pas de l'annexe XIII du règlement (CE) 1907/2006
12.6 Autres effets néfastes	
	toxique pour les populations de l'espèce: Episyrrhus balteatus (Syrphes), coccinelle à sept points (<i>Coccinella septempunctata</i>), Florfliegen (<i>Chrysoperla carnea</i>) und Raubmilben (<i>Amblyseius cucumeris</i>).
12.7 Autres informations	
	Aucun

Rubrique 13 Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Elimination de Produit/ Emballage	Petits volumes et container vide peuvent être déposés avec les déchets domestiques.
Code/marquage des déchets conforme à OMO	Aucun
Information importante pour le traitement des déchets	Aucun
Information importante pour le traitement d'eau sale	Aucun
Autre recommandation pour le traitement des déchets	Aucun

Abschnitt 14 Angaben zum Transport

14.1 Numéro ONU

3082

14.2 Désignation du produit

MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE
L'ENVIRONNEMENT, AZADIRACTINE A

14.3 Classe dangereuse

9

14.4 Groupe d'emballage

III

14.5 Dangers pour l'environnement/étiquetage des substances dangereuses pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement

14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur

Transport intérieur	Quantité limitée : 5 l
Transport maritime	Groupe de transport : III
Transport aérien	Eau polluante
	Eau polluante

Rubrique 15 Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou à la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Habilitations	Aucun connue
Restrictions d'usage	Aucun connue

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Le produit n'est pas soumis à l'obligation d'étiquetage au terme
de CE directive

Rubrique 16 Autres informations

Ces indications concernent le produit défini pour le
consommateur final. Toutes les indications correspondent à l'état
actuel de notre connaissance. Elles décrivent le produit en
fonction des données des règlements de sécurité ; elles ne
représentent pas d'assurance de qualité dans le sens d'une
spécification technique.

i Überarbeitungen

Date	Adapté au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] 30. août. 2022
------	---